

Mairie de LIEUDIEU
Canton de BIEVRE
Arrondissement de VIENNE
EXTRAIT N° 2026-02 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le **vendredi 27 février à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de LIEUDIEU dûment convoqué le **20/02/2026**, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, **sous la présidence de M. GERIN Guy**, Maire.

Présents : MM. GERIN Guy – AUFRANC Yves – RINALDI Frédéric- SERRANO Ludovic
MMES.– BRUSET Aline — POIPY Célia — Laurence ARMANET - Christine BOTTERO

Absents : Patrice SOUCHAL

Absent(s) excusé(s): Laetitia FRISARI donne procuration à Célia POPY

Secrétaire de séance : Christine BOTTERO

Objet : tarifs restauration scolaire et périscolaire

M. le Maire explique au Conseil Municipal que, pour la rentrée scolaire 2026 les tarifs seront modifiés suite au nouveau contrat proposé par GUILLAUD TRAITEUR

Le tarif du coût du repas étant de 4,11 euros actuellement, il sera de 4,22 euros pour la rentrée scolaire 2026.

Le tarif du temps méridien s'élèvera à 5,90 euros.

Le tarif du périscolaire étant de 1,75 euros actuellement, il sera de 1,85 euros pour la rentrée scolaire 2026.

Le règlement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'autoriser monsieur le maire à signer le nouveau contrat avec GUILLAUD traiteur.
- D'appliquer les tarifs ci-dessus mentionnés, à compter de septembre 2026

Constate que la présente délibération est adoptée à l'unanimité

DECIDE d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus

Certifié exécutoire
Publié ou Notifié

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Guy GERIN

